



Décembre 2016 : De nouvelles précisions apportées sur les pedigrees

- **Un millésime pour les niveaux de qualification SQR**

Les clubs de race avaient demandé que, même lors d'évolutions des grilles de sélection SQR, le niveau d'un chat ne soit pas rétrogradé. Afin de pouvoir gérer cela, le niveau SQR figurant sur les pedigrees s'accompagne dorénavant d'un millésime : par exemple : « Sélectionné-2016 »

En effet, les grilles de sélection peuvent être amenées à évoluer avec le temps et dans ce cas, il devient indispensable de garder une trace visible de l'année où le chat a atteint le niveau affiché, puisque ce n'est pas nécessairement le niveau qu'il atteindrait avec une grille recalculée au jour de l'édition du pedigree (la grille aura pu être modifiée quelques années plus tard pour devenir plus restrictive, par exemple).

Ce système étant mis en place en décembre 2016, alors que les grilles de sélection n'ont pas évolué entre 2015 et 2016, tous les niveaux atteints avant fin 2016 seront millésimés « 2016 », même s'il a été atteint depuis 2015. Pour les chats n'ayant pas passé l'examen de conformité mais ayant été notés « Conforme » en raison de leurs titres LOOF obtenus avant le 31/12/2014, les niveaux « Conforme » ou « Sélectionné » (s'il n'y a pas de test génétique demandé dans la race) sont indiqués sans précision de millésime. Lorsque de nouveaux éléments permettront au chat de gravir un niveau supplémentaire (nouveau titre de championnat, « excellent » en spéciale d'élevage, nouveau test de mutation et/ou empreinte génétique), il deviendra alors « Recommandé-2017 » si sa progression a eu lieu en 2017.

Les niveaux des chats restent visibles et consultables par tous à partir du numéro de puce, sur le site du LOOF (menu « Choisir votre chaton », « A-t-il son pedigree ? »). Vous pourrez ainsi continuer de suivre en temps réel l'évolution du niveau SQR de votre chat.

- **Les résultats déduits par filiation restent affichés sur le chat même si l'ancêtre testé n'est plus visible sur le pedigree**

Les résultats « indemne » pour des mutations génétiques sont indiqués sur les chats dans la limite de 4 générations maximum (tf1 à tf4 uniquement), si les descendants sont compatibles génétiquement avec leurs deux parents eux-mêmes indemnes. Jusqu'à présent, ces résultats n'étaient affichés sur les pedigrees que lorsque les chats effectivement testés étaient eux-mêmes visibles au pedigree. Ce qui fait que la mention « tf4 » apparaissant sur le pedigree d'un chat, ainsi que les mentions « tf3 », « tf2 », ... de ses parents et grand-parents n'étaient plus visible sur les pedigrees de sa descendance. Ceci est dorénavant corrigé, les mentions « tf1 » à « tf4 » restent visibles sur tous les pedigrees où apparaît le chat.

Il est cependant recommandé de tester de nouveau les chats au bout de 4 générations, pour que les (faibles) probabilités d'erreurs (le risque zéro n'existant pas) ne risquent pas de se cumuler suffisamment pour devenir significatives. C'est pour cela que le LOOF n'effectue des déductions visibles que sur 4 générations successives.